



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS

Septembre 2006

Numéro Spécial Formation continue

Le Bulletin

Fin 2006 : aurez-vous réalisé 40 heures de formation ?

Editorial



Gérard Nicolaï
*Membre du Conseil de
l'Ordre, Directeur de l'EFB*

Peut-on rappeler à chacun d'entre-vous l'obligation déontologique imposée par l'article 21 de la loi du 11 février 2004 d'accomplir les quarante heures de formation pour la période 2005 et 2006 ?

La formation continue des avocats connaît un grand succès : plus de dix mille inscriptions en 2005 aux colloques, conférences et séances de l'EFB et des Commissions ouvertes, et concernant tous les domaines du droit et de la vie professionnelle.

Toutefois, nos sondages indiquent qu'il reste pour certains d'entre vous beaucoup à faire.

Un nombre significatif d'avocats du Barreau de Paris n'ont pas encore accompli leur obligation de formation (qui relève, rappelons-le, d'une obligation déontologique).

C'est plus particulièrement à leur intention que nous avons regroupé par secteurs du droit un certain nombre d'opérations qui leur permettront de compléter leur programme de formation obligatoire avant la fin de l'année.

De nombreux partenariats avec notamment les universités de l'académie de Paris, l'Ecole nationale de la Magistrature, la Cour de cassation, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, les associations d'avocats enrichissent les méthodes et contenus.

Nous avons aussi souhaité proposer des incitations financières par la réduction de la cotisation ordinale pour certains d'entre vous (cf. page II).

Enfin, grande nouveauté : nous vous proposons pour la première fois une formation en ligne (module de e-learning de 4 heures) en partenariat avec l'ENM et le Tribunal de grande instance de Paris sur la réforme du code de procédure civile.

Avec cette programmation, nul doute que l'ensemble des confrères pourra satisfaire à son obligation de formation continue !

Formation et cotisations ordinales

◆ Comment réduire vos cotisations grâce à vos 40 heures de formation ?

L'offre de formation permanente, et notamment celle gratuite ou à coût réduit, ne cesse de s'élargir, la rendant plus facilement accessible à tous ; ce numéro spécial du Bulletin du Barreau en est l'illustration.

Toutefois, pour certains d'entre nous, la formation continue demeure une charge lourdement ressentie.

Préférant aider et inciter, le Bâtonnier et le Conseil de l'Ordre ont décidé, grâce aux économies réalisées au cours de l'exercice 2005, de réduire exceptionnellement les cotisations 2006 des cinq premières tranches de revenu du barème ; cette mesure devrait bénéficier à un tiers des membres de notre barreau.

Pour bénéficier de cette mesure, il faudra :

- avoir satisfait, au 31 décembre 2006, aux obligations de formation continue, c'est-à-dire justifier de 40 heures de formation pour les années 2005 et 2006 ;
- être à jour de ses obligations financières vis-à-vis de l'Ordre ;
- disposer d'un revenu net imposable pour l'année 2005 inférieur à 41.200€.

Les modalités pratiques sont les suivantes :

- les trois premières tranches de revenus (jusqu'à 29.700 € de revenus) seront totalement exonérées de la cotisation ordinale (soit une réduction de 77 ou de 153€) ;
- les 4^e et 5^e tranches de revenus (de 29.701€ à 36.000€ et de 36.001€ à 41.200€) verront leur cotisation ordinale réduite de 50 % (soit des cotisations de 180€ au lieu de 360€ ou de 206€ au lieu de 412 €) ;

Ces réductions de la cotisation ordinale 2006* seront directement calculées par la Trésorerie de l'Ordre sur l'appel de cotisations 2007 après justification en 2007 du respect des obligations de formation continue au titre des années 2005 et 2006.

Tranche de revenus	Cotisation	Réduction	Cotisation due
- de 17.500 €	77 €	77 €	0 €
de 17.501 à 24.400 €	153 €	153 €	0 €
de 24.001 à 29.700 €	153 €	153 €	0 €
de 29.701 à 36.000 €	360 €	180 €	180 €
de 36.001 à 41.200 €	412 €	206 €	206 €

Pour bénéficier de cette mesure, vous n'avez aucune démarche à faire, si ce n'est justifier du respect des obligations de formation.

Cette mesure ne concerne bien évidemment pas les stagiaires, qui ne sont pas soumis à l'obligation de formation continue.

*Attention : la réduction ne porte que sur la cotisation ordinale et non pas sur les primes d'assurance obligatoire et de prévoyance que l'Ordre ne fait que recouvrer pour le compte de tiers.

E-learning

Nous avons souhaité mettre en place une formation à distance pour permettre à tous les avocats de compléter leur formation de manière simple, accessible et pratique.

Pour vous encourager à vous familiariser avec cette nouvelle méthode de formation, le module « Réforme du code de procédure civile » est gratuit. Saisissez cette opportunité

◆ Réforme du code de procédure civile

Ce module de présentation de la réforme, réalisé en partenariat avec l' ENM, le TGI de Paris et Lexbase, vous expose (en 2 parties et 5 heures) les points clés du nouveau décret :

Première partie

Les actes de procédure (les formes de l'acte introductif d'instance ; la généralisation de la caducité de l'assignation faute de saisine de la juridiction ; la signification et la notification des actes ; la communication par voie électronique) l'instance et le jugement (la généralisation du système de la « passerelle » ; les mesures d'instruction et l'expertise ; la mise en état ; le jugement proprement dit ; les voies de recours.

Seconde partie

Une seconde partie rédigée en partenariat avec l'association Droit et Procédure et le Président Magendie, vous présentera l'application spécifique et pratique du TGI de Paris.

Connectez-vous gratuitement sur notre site dès fin septembre
www.efb-paris.avocat.fr

ou

Lexbase Formation

Une fois votre formation effectuée, à votre rythme, vous recevrez la validation de vos heures de formation et l'attestation de présence correspondante !

◆ Autres formations en ligne

Très prochainement l'EFB en partenariat avec Crossknowledge vous proposera des modules de déontologie et des parcours sur des thèmes présélectionnés comme : négociateur et communiquer, développer l'impact de sa communication, développer les performances de son équipe, finance pour non financiers etc.

Droit Civil

◆ Droit de la famille et des personnes

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
18 octobre 9h à 13h	La réforme des successions	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	H. Poivey-Leclercq V. Malbec
23 octobre	Mineurs en danger et mineurs dangereux	2	Cour de Cassation	Gratuit	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	C. Marchal
25 octobre 14h à 18h	Grands parents et Beaux-parents	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	M. Laroque
14 novembre	La séparation (contrats hors mariage)	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	E. Mulon
8 décembre 14h à 17h	Statut de l'enfant : actualité jurisprudentielle	2	Bibliothèque	70€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	E. Mulon H. Poivey-Leclercq D. Piwnica
À déterminer	La tutelle et la curatelle	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	H. Poivey-Leclercq M-H. Isern-Real
À déterminer 17h-20h	L'esclavage domestique	2	MDB	30€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	O. Brisson

◆ Droit des procédures civiles et voies d'exécution

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
26 octobre 9h à 17h	Voies d'exécution	2	Bibliothèque ODA	70€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	J-C. Woog D. Talon

◆ Droit de la responsabilité civile

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
11 et 17 octobre 9h à 12h	Cycle : La responsabilité professionnelle des agents immobiliers et des syndics	2	MDB	140€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr Inscription au cycle complet	M. Catillon

Droit Pénal

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
18 au 22 septembre	Psychiatrie et justice pénale	2	ENM	Gratuit	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	En partenariat avec l'ENM X. Lameyre
Date à déterminer 9h à 12h	Le juge des libertés et de la détention	2	MDB	70€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	F. Pons
4 octobre 9h à 18h	La Cour Pénale Internationale	2	MDB	Gratuit	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	A. Souleilac
5 octobre 19h30 à 21h30	Les nullités de la procédure : approche pratique du contentieux de l'annulation en matière pénale	2	Cabinet CORDELIER	Gratuit	UJA www.uja.fr	En partenariat avec l'UJA V. Coudert
13 au 17 novembre	Crimes de sang, crimes de sexe	2	ENM	Gratuit	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	En partenariat avec l'ENM X. Lameyre
16 novembre 18h à 22h	La place de la victime dans le procès Pénal	2	Bibliothèque ODA	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	M. Blanc

Droit Immobilier

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
11 et 17 octobre 9h à 12h	Cycle : La responsabilité professionnelle des agents immobiliers et des syndics	2	MDB	140€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	M. Catillon
18 octobre 17h30 à 20h	La gestion comptable et financière du syndicat de copropriété	2	1 ^{re} chambre de la CA	70€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	J-F. Péricaud
7 décembre 14h30 à 20h	Actualité du droit immobilier	2	EFB	150€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	J-P. Forestier J-F. Péricaud
12 décembre 14h00 à 18h	Règlement des litiges du droit immobilier par la médiation et l'arbitrage	2	Bibliothèque ODA	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	J-F. Péricaud

Droit des Affaires Affaires

◆ Droit des sociétés

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
11 septembre 9h à 13h	Actualité du droit des sociétés et des valeurs mobilières	2	EFB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	Cabinet Bignon Lebray
26 septembre 14h à 18h	Droit communautaire et procédures collectives	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	G. Teboul
15 novembre 14h à 18h30	La Société à Directoire	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	A. Levi
6 décembre 9h à 13h	L'AMF : ses pouvoirs d'investigation, de contrôle et de sanctions	2	MDB	100€	EFB-FC-CCIP	En partenariat avec la CCIP A. Outin-Adam
3 dates à déterminer 14h à 18h	Cycle : droit des sociétés et produits financiers (pactes d'actionnaires, garanties du passif, cession de titres)	2	MDB	100€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	B. Lagarde
2 dates À déterminer	Cycle : - La prévention et la protection de l'entreprise - La restructuration et le redressement de l'entreprise	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	B. Lagarde
À déterminer	La responsabilité en droit des sociétés (dirigeants, conseils et rédacteur d'actes)	2	MDB	à préciser	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	B. Lagarde
À déterminer	La location d'actions	2	Cabinet Gide Loyrette Noel	Gratuit	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	Cabinet Gide Loyrette Nouel T. Jacomet

◆ Droit social

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
27 septembre 9h à 12h	Opérations de croissance externe (Fusions, Acquisitions, OPA) : réflexes en droit social	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	Cabinet de La Garanderie
À déterminer	Contrats de travail et transfert d'entreprise (articles L122-12 et L132-8)	2	MDB	à préciser	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	Cabinet Salans

◆ Droit fiscal

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
11 septembre 14h30 à 17h30	Fusions : le régime fiscal des faveurs et agréments	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	D. Villemot
1 ^{er} décembre 17h30 à 19h30	Introduction droit des trusts (aspects juridiques et fiscaux)	2	Bibliothèque ODA	50€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	A. Chambaz
14 décembre 14h à 18h	L'entreprise familiale et sa fiscalité	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	H. Chemouli
15 décembre 9h à 12h	La réforme des plus-values mobilières	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	Y-M. Bourgeois A. Theimer
A déterminer	LBO : aspects juridiques, fiscaux, financiers et sociaux	2	MDB	70€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	G. Nicolay

◆ Droit international et communautaire

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
18 au 22 septembre	L'internationalité du litige	2	ENM	Gratuit	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	En partenariat avec l'ENM
26 septembre 14h à 18h	Droit communautaire des procédures collectives	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	G. Teboul
17 octobre 9h à 13h	La preuve dans l'arbitrage commercial international	2	CCI	150€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	E. Bertrand
À déterminer	L'arbitrage franco-allemand	2	ACE	à préciser	En partenariat avec l'ACE	S. Worthalter

Droit Public

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
17 octobre 9h à 17h	Les 30 ans de la loi ICPE	2	MDB	150€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	J-P. Boivin
16 novembre 9h à 17h	Ethique des achats publics dans l'Union Européenne	2	CNAM	150€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	J-M. Peyrical
À déterminer 17h à 20h	Regards croisés «La responsabilité en droit immobilier»	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	Y. Aguila

Droit de la Santé

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
À déterminer 17h à 20h	Regards croisés : «Le règlement amiable et contentieux judiciaire en matière d'accidents médicaux»	2	Paris V ou MDB	80€	Université de Paris V EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	En partenariat avec Paris V-IDS A. Laude Y. Aguila
20-24 novembre	Bioéthique et droit	2	ENM	Gratuit	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	En partenariat avec l'ENM X. Lameyre
À déterminer 9h à 13h	les progrès de l'imagerie médicale : aggravation du préjudice corporel	2	EFB	30€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	F. Bibal

Droit de la communication et des nouvelles technologies

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
22 septembre 9h à 12h	La dématérialisation des échanges	2	MDB	70€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	J-F. Forgeron
25 septembre 14h30 à 18h30	Contracter en ligne	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	A. Outin-Adam et C. Feral-Schuhl
16 octobre 17 novembre 14h à 18h	Actualité du droit de la presse	2	MDB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	J-Y. Dupeux T. Massis
7 décembre 17h30 à 20h	E-learning et les professions du droit	2	Salon de l'avocat	ADIJ	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	En partenariat avec l' ADIJ C. Feral-Schuhl

Vie professionnelle et déontologie

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
12-19-26 sept. 3-10-17 oct. 24-31 oct/7 Nov	TPRN (technique de la plaidoirie) Complet	2	EFB	338€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	S. Bensimon
À déterminer	Gérer et optimiser la trésorerie au sein d'un cabinet	2	EFB	150€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	Groupe Revue Fiduciaire G. Bobhot

Divers

Dates Horaires	Formation	Niveau	Lieu	Tarif	Contact	Coordinateur
11 septembre 9h30 à 11h30	Le cadre légal et réglementaire applicable aux secteurs de l'électricité et du gaz de France	2	Cabinet Gide Loyrette Nouel	Gratuit	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	M. Guénaire P. Ravetto Cabinet Gide Loyrette Nouel
21-28 septembre 20h à 22h	Cycle : Droit Liberté et Foi Condition humaine, droit ?	2	Ecole Cathédrale 8, rue Massillon 75004 Paris	30€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	T. Massis
4 octobre 20h à 22h			MDB			
28 septembre 26 octobre 14h à 18h	Droit du sport	2	EFB	80€	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	J. Lang
16 octobre 9h30 à 11h30	Droit du sport	2	Cabinet Gide Loyrette Nouel	Gratuit	EFB-FC www.efb-paris.avocat.fr	S. Dion-Loye Cabinet Gide Loyrette Nouel
Programme à venir	Droit des transports	2	EFB	100€	IDIT contact@idit.asso.fr	F. Letacq

Tout ce que vous devez savoir sur la formation continue obligatoire des avocats

La formation continue est-elle obligatoire pour les avocats ?

Oui, il s'agit de l'article 21 de la loi du 11 février 2004 qui impose la formation continue à tous les avocats inscrits aux tableaux des ordres.

A combien d'heures par an se monte la formation continue obligatoire ?

Elle se monte à 20 heures par an ; mais l'avocat peut répartir ses 20 heures de formation continue obligatoire sur deux années au gré de ses disponibilités pendant cette période biennale.

En quoi consiste la formation continue obligatoire pour les avocats ?

Pour l'essentiel la formation continue consiste à suivre des séminaires, conférences, colloques à caractère juridique ou professionnel et autres actions, présentés et organisés par les centres régionaux de formation professionnelle des avocats (CRFPA) ou par les établissements universitaires (universités, UFR, Facultés et autres établissements publics d'enseignement supérieur) ou encore l'ensemble des opérations réalisées en partenariat avec l'EFB par des institutions, des associations, des cabinets d'avocats.

En quoi consiste l'homologation ?

L'homologation des formations par le CNB est un label de qualité obtenu sur demande.

Cette homologation n'est pas nécessaire à la validation des formations par les Ordres dans la mesure où les dites formations sont conformes aux dispositions normatives du CNB.

Et les cabinets d'avocats, peuvent-ils réaliser des opérations de formation continue en leur sein ?

Oui ils le peuvent, mais à la condition notamment d'avoir fait valider ces opérations de formation par l'EFB pour Paris, après la présentation préalable du programme (validé sous condition d'ouverture à des avocats extérieurs ou de duplication), et également d'avoir désigné un avocat « correspondant formation » auprès du Bâtonnier.

Les cabinets d'avocats peuvent aussi organiser des formations continues en formant un réseau.

Les avocats qui donnent des cours ou des conférences, qui participent à des colloques en tant qu'intervenant, en un mot les avocats-formateurs sont-ils soumis aux obligations des vingt heures de formation continue annuelle ?

Oui : tout avocat formateur (professeur, enseignant, intervenant aux colloques ou conférences juridiques notamment) est soumis à l'obligation de 20 heures.

Il bénéficie de 4 heures d'équivalence des ses obligations de formation continue, par heure d'intervention effective.

Toutefois si elle est dupliquée, la séance de formation effectuée ne pourra être comptabilisée au titre de la formation continue que pour un nombre d'heures maximal équivalent à 12 heures de formation reçues

Les colloques et conférences à l'étranger, peuvent-ils être validés au titre la formation continue obligatoire ?

Dès lors qu'ils auront été reconnus par le CNB comme valant opération de formation continue des avocats, ces colloques et conférences sont considérés comme tels :

- quand elles sont organisées par des barreaux étrangers,
- quand elles sont organisées par des tiers et conformes à la norme du CNB,
- quand elles sont co-organisées par plusieurs barreaux d'avocats français à l'étranger.

Qu'en est-il des spécialisations ?

Tout avocat ayant acquis une spécialisation est tenu pendant une période de 5 ans de consacrer au moins le quart de sa formation continue dans le domaine de cette spécialité.

Les publications (ouvrages, articles) de caractère juridique sont-elles prises en compte ?

Oui, dès lors que ces publications sont significatives ; à savoir qu'elles concernent le droit, ou la profession ou la déontologie, et qu'elles comportent au moins 10 000 signes. L'équivalence est fixée à trois heures de formation pour 10 000 signes. Les 10 000 signes peuvent appartenir à plusieurs publications du même auteur.

L'avocat qui écrit un texte comprenant des multiples de 10 000 signes se voit créditer autant de fois 3 heures de formation continue.

Le co-auteur doit diviser le nombre d'heures par le nombre d'auteurs.

Les lettres d'information adressées régulièrement aux clients des cabinets d'avocats sont-elles considérées comme des publications ?

Non, car ces dernières ne sont pas publiées.

Et la Déontologie ?

Au cours de leur deux premières années d'expérience professionnelle les avocats doivent consacrer dix heures de formation à la déontologie ; tandis que ceux qui sont devenus avocats du fait de leur expérience professionnelle antérieure doivent, eux consacrer la totalité de leur formation continue, au cours de leur première année d'exercice (soit 20 heures) à la déontologie et au statut professionnel de l'avocat.

Qui contrôle la réalisation de l'obligation de formation continue des avocats ?

C'est le Conseil de l'Ordre auquel l'avocat doit adresser au plus tard le 31 janvier de l'année qui suit son année de formation une déclaration du cumul de ses opérations de formation continue, assortie des justificatifs. Le Conseil de l'Ordre en vérifie la conformité.

La formation continue des avocats est-elle payante ?

Les droits d'inscription sont laissés à la décision des différents opérateurs. Les CRFPA (et donc l'EFB) font en sorte de solliciter une contribution financière qui permet juste l'équilibre des frais engagés et de proposer des droits d'inscription peu élevés. Il existe par ailleurs de nombreuses formations gratuites organisées par l'EFB.

Un avocat inscrit au barreau de Paris et dans un barreau à l'étranger est-il tenu par les obligations de formation continue des deux barreaux ?

Les heures de formation continue suivies et validées à l'étranger sont valables au titre de la formation continue pour l'avocat en France.

Comment vais-je prouver mes heures de formation effectuées ?

Lors des formations, vous devez émarger une feuille de présence. Ensuite, l'organisme de formation, vous envoie une attestation de présence précisant le nombre d'heures validé que vous devez conserver et adresser à votre Ordre au plus tard le 31 janvier suivant l'année écoulée. Tous les avocats recevront en octobre 2006 un courrier récapitulatif de leur situation pour les années 2005 et 2006.

Les réunions de formation des commissions ouvertes valent-elles équivalence au titre de la formation continue ?

Oui, les réunions des commissions ouvertes sont validées au titre de la formation obligatoire des avocats et sont rappelons-le gratuites.

Comment s'inscrire aux commissions ouvertes ?

Vous devez désormais vous inscrire sur le site : commissions.ouvertes@avocatparis.org

La vidéoconférence ou le e-learning sont-ils valables au titre de la formation continue ?

Oui, les vidéoconférences et le e-learning sont admis s'ils correspondent aux critères de toute formation. Vous pourrez trouver des propositions de formation e-learning à l'EFB (cf. page III).

Les avocats dont l'exercice professionnel débute en cours d'année sont-ils soumis à une obligation de formation continue des 20 heures annuelles ?

Les avocats inscrits au tableau en cours d'année calculent la durée de leur obligation de formation continue au prorata de trimestre entier d'exercice professionnel.

« Contracter en ligne »

lundi 25 septembre de 14h30 à 18h30

à la Maison du Barreau

14h40 : Ouverture

M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre
M. Pierre Simon, Président de la CCIP et
de l'Association IDEE

15h00 : Première table ronde

« Vendre en ligne, obligations et responsabilités »

animée par Mme Christiane Feral-Schuhl,
avocat à la Cour, AMCO, Membre du
Conseil d'Administration de IDEE

16h45 : Deuxième table ronde

« Le contrat-type de commerce électronique élaboré par la CCIP »

animée par Mme Anne Outin-Adam, Directeur
des développements juridiques, CCIP,
Membre du Conseil d'Administration de IDEE

18h00 : Clôture des travaux

M. André-Paul Bahuon, Président de l'Ordre
des Experts Comptables Paris Ile-de-France

18h10 : Cocktail

Renseignements pratiques et Inscriptions

EFB Service de la Formation Continue

63, rue Charenton – 75012 PARIS

Site : www.efb-paris.avocat.fr

(rubriques formation et formation continue)

Intervenants :

Première table ronde

M. Henri de Maublanc, Président de
l'ACSEL (Association pour le commerce
et les services en ligne),

M. Pierre Kosciusko-Morizet, PDG de
PriceMinister,

M. Georges Fischer, Directeur des tech-
nologies de l'information et du com-
merce électronique, CCIP

M. Mathias Emmerich, Directeur général
de voyages-sncf.com

Deuxième table ronde

M. Jérôme Canlorbe, rapporteur de la
commission du commerce et des
échanges de la CCIP, Directeur général
de Filofax France,

M. Michel Vivant, Professeur à
l'Université de Montpellier, Directeur du
Lamy Droit de l'immatériel et associé au
cabinet Gilles Vercken à Paris,

Mme Céline Delacroix, juriste à la CCIP

M. Jérôme Franck, avocat à la Cour, spé-
cialisé en droit économique, chargé de
cours à la Faculté de Sceaux-Paris XII en
droit communautaire de la concurrence